

ASIE / PACIFIQUE

PAYSAGE CULTUREL DE LA PROVINCE DE BALI

INDONÉSIE

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – COMMENTAIRES DE L’UICN À L’ICOMOS
PAYSAGE CULTUREL DE LA PROVINCE DE BALI, LE SYSTÈME SUBAK COMME
MANIFESTATION DE LA PHILOSOPHIE TRI HITA KARAN (INDONÉSIE)
ID No. 1194 Rev

L’UICN a entrepris une étude théorique de cette proposition de paysage culturel pour donner son avis à l’ICOMOS sur les éléments naturels du bien. L’UICN considère que le dossier de la proposition démontre clairement que l’on peut considérer le bien comme « œuvre conjuguée de l’homme et de la nature ». Le bien englobe des espaces où l’on note une intervention importante dans le paysage naturel, mais les systèmes naturels et semi-naturels des collines et des eaux du paysage ainsi que les espèces de faune et de flore sauvages qui sont des éléments à part entière du paysage sont la trame sur laquelle a été surimposé le paysage culturel avec des éléments tels que des terrasses rizicoles, des systèmes d’irrigation traditionnels, des temples et des villages. L’UICN note la documentation détaillée sur les aspects fonctionnels et spirituels de ce paysage et sur les institutions sociales et religieuses associées, en particulier le système de gestion des ressources en coopération soutenu par des institutions démocratiques autonomes.

L’aspect naturel du paysage culturel le plus important pour sa protection et sa conservation a trait à la gestion de l’eau, l’élément clé de l’environnement du système Subak de gestion des terrasses rizicoles. C’est aussi un élément d’importance critique pour le maintien de la qualité visuelle du bien. À cet égard, une des grandes difficultés consiste à protéger la qualité de l’eau et à maintenir les flux d’eau, ce qui est tout particulièrement important si l’on considère les pressions croissantes du développement, la fragmentation du paysage et la pollution par les produits chimiques agricoles.

Alors que la gestion efficace du bassin versant est essentielle pour la conservation des systèmes Subak, la proposition n’identifie pas clairement l’étendue géographique des bassins versants supérieurs qui alimentent les systèmes Subak et n’indique pas non plus comment ils seront gérés. Les cartes fournies dans le dossier de la proposition rendent difficile, voire impossible, de déterminer l’étendue des bassins versants supérieurs pour chaque système Subak. L’idéal serait de les délimiter clairement sur chacune des cartes et d’inclure dans leurs limites les zones tampons du bien. Si ce n’est pas possible, d’autres moyens de conservation efficaces doivent être mis en place et considérés comme partie intégrante de la protection du système Subak de gestion de l’eau. Ces mesures doivent être clairement énoncées dans la proposition et applicables à des zones géographiques spécifiques, précisées sur les cartes, effectivement mises en œuvre en pratique et surveillées de manière régulière. L’exemple le plus notable est le lac Bakur. Le lac lui-même est inclus dans les limites du bien proposé mais les bassins versants qui alimentent le lac ne le sont pas. Le dossier de la proposition ne permet pas d’établir clairement comment seront garantis la qualité, la quantité et le débit des eaux qui alimentent le lac Bakur.

D’après les considérations qui précèdent, l’UICN recommande que l’État partie soit prié de soumettre des cartes claires des bassins versants supérieurs de chaque système Subak et indique comment chacun sera protégé et géré pour garantir la qualité, la quantité et le débit d’eau requis pour maintenir ces systèmes en bon état.